

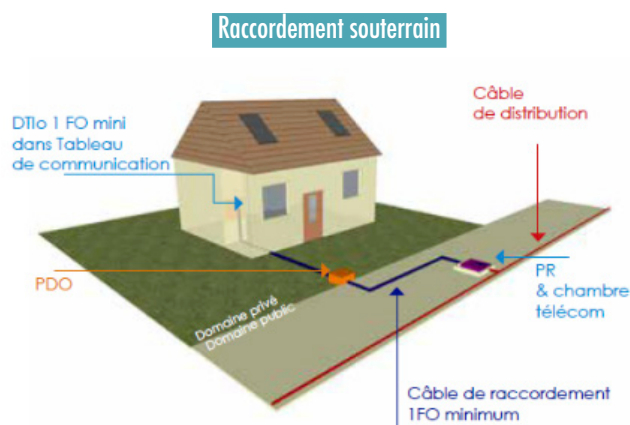
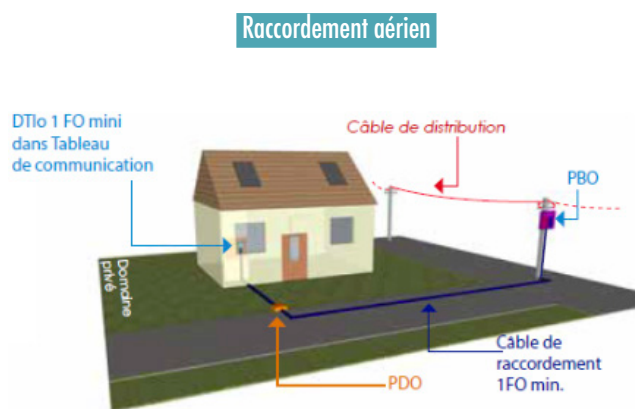
LES TRAVAUX SUR DOMAINE PRIVÉ

Anticiper l'arrivée de la fibre

Dans certains cas, il n'y a pas de cheminement pour passer la fibre optique sur la partie privative ou alors le cheminement ancien prévu pour le télécom n'est plus exploitable. Que faut-il prévoir ?

1- CONNAÎTRE L'EMPLACEMENT DE L'ARRIVÉE DE LA FIBRE EN DOMAINE PUBLIC

Dans les rues, sur le domaine public, les points de branchements optiques (PBO) - qui permettent de raccorder en fibre les futurs abonnés - peuvent être sous terre ou en aérien, sur des poteaux ou des façades. Puis, pour un raccordement individuel à l'intérieur du logement, la fibre suit généralement l'installation téléphonique existante et passe alors du domaine public au domaine privé, soit en aérien, soit en souterrain, selon la configuration des lieux. Il est de la responsabilité des propriétaires d'assurer le libre passage de la fibre en partie privative pour permettre un raccordement final sans entrave.



Si vous êtes éligible et que vous avez fait l'objet d'un échec de raccordement en raison d'un souci d'entrée de la fibre sur votre parcelle, votre opérateur commercial doit vous aider à identifier le problème. Il doit vous indiquer l'emplacement de l'arrivée de la fibre depuis l'extérieur, depuis le domaine public, afin que vous puissiez faire les travaux nécessaires pour le passage de la fibre, jusqu'à l'intérieur du logement si besoin.

Si vous faites construire une maison, il faut prendre contact avec Val de Loire Fibre à travers le formulaire dédié et un partenaire viendra faire une étude et vous conseiller. La viabilisation sur domaine public et le pré-fibrage sur domaine privé sont alors à votre charge.

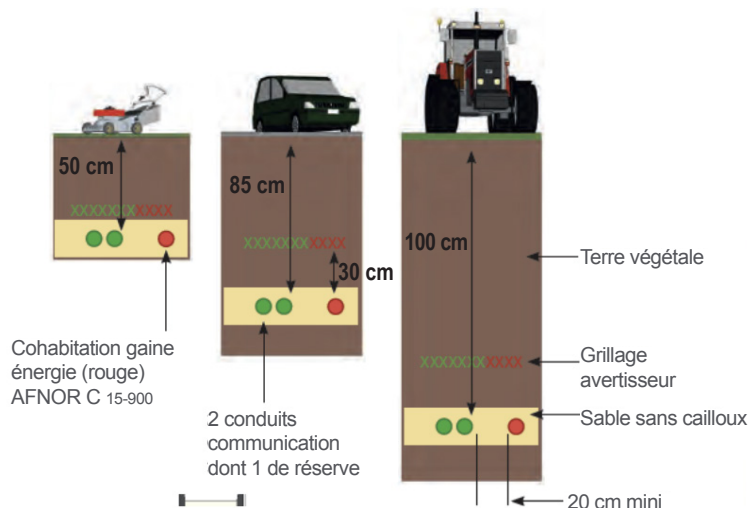
2- FAIRE UNE TRANCHEE

La plupart du temps, les propriétaires vont opter pour un cheminement souterrain sur domaine privé.

Les tranchées pour l'adduction fibre doivent respecter une profondeur minimale de 50 cm. Si la tranchée doit supporter le passage d'un véhicule, il convient de prévoir une profondeur plus importante.

Lorsqu'un fourreau d'adduction fibre longe ou croise le fourreau d'un autre réseau, une distance minimale de 20 cm doit exister entre leurs points les plus rapprochés.

Un grillage avertisseur de couleur verte doit être posé à 30 cm au-dessus des fourreaux fibre.



3- POSER DES FOURREAUX



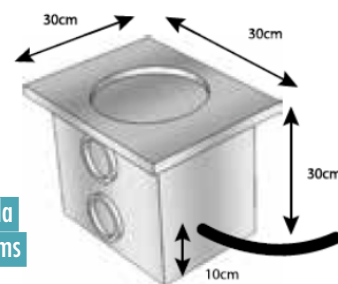
On utilise généralement un fourreau annelé en polyéthylène de couleur verte conforme à la norme NF EN 61386-24. Il est conseillé de prévoir deux gaines, dont une de réserve. Le diamètre sera de 5 cm et un filin imputrescible est prévu pour faciliter le tirage. Ce filin doit dépasser de chaque côté et être attaché. Des bouchons peuvent également être installés sur chaque gaine pour empêcher l'eau ou la terre de l'obstruer. D'autres types de fourreaux existent, notamment les tuyaux rigides et lisses de type PVC 42/45, répondant aux normes NFT 54-018 DIN 8061 – 8062 et qui sont habituellement installés sur le domaine public. Dans le temps, le type PVC est plus fiable car il est rigide et le tirage se fait plus facilement. Si les fourreaux de type gaine annelée sont mal posés ou si le terrain bouge, le tirage sera plus difficile et parfois impossible. Par ailleurs, ces gaines ne doivent pas être laissées au soleil car elles se dégradent rapidement.

Pour de très longues distances, des gaines de type PEHD peuvent aussi être installées.

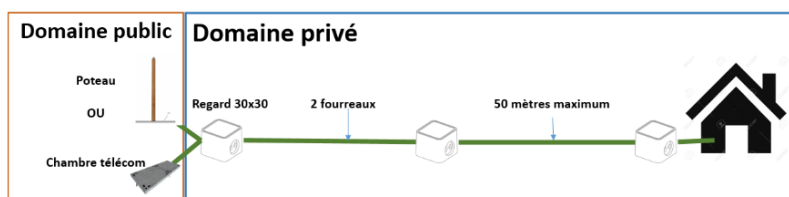
4- POSITIONNER DES REGARDS

Il s'agit de positionner des blocs carrés ou rectangulaires qui vont permettre de passer les fourreaux, faciliter le tirage et l'entretien ultérieur de la ligne. Ces regards sont équipés d'un couvercle ou d'un tampon. Les gaines doivent être perpendiculaires aux parois et arasées (sauf pour le cas des PEHD qui doivent dépasser).

À minima, un regard télécom doit être positionné en limite de la propriété privée. Il s'agit la plupart du temps d'un regard en béton de type 30x30 ou d'une chambre LOT. Certains regards sont en plastique.



Dimensions de la chambre télécoms



Il est ensuite conseillé de positionner des regards supplémentaires :

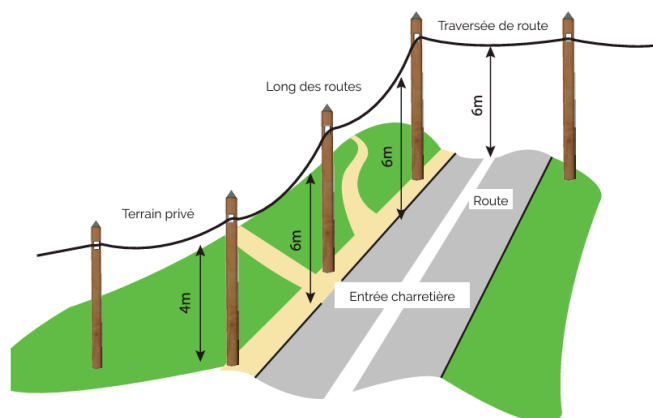
- tous les 40 ou 50 mètres (cette longueur est indicative et dépend également de la longueur totale à parcourir et du type de fourreau installé)
- à chaque changement important de direction.
- avant la pénétration dans la maison.

5- ET POURQUOI PAS DES POTEAUX ?

Dans certains cas, la distance sur domaine privé est relativement importante et la pose de poteaux peut représenter un bon rapport qualité-prix.

Il est conseillé de prendre contact avec une entreprise spécialisée dans la plantation de ces ouvrages afin d'en valider la faisabilité et le type de poteau à mettre en place.

En général, ce sont des poteaux de 7 ou 8 mètres, en bois, qui vont être implantés, avec une inter-distance habituelle de 35 mètres en ligne droite. Des poteaux intermédiaires sont nécessaires dans les courbes.



6- FAIRE UN PLAN ... ET DES PHOTOS !

On n'y pense pas toujours, faites ou faites faire un plan des travaux réalisés. Cela pourrait vous être utile si vous envisagez des travaux ultérieurs ou en cas de dépannage nécessaire. Plus globalement, savoir où sont les réseaux permettra d'éviter de les détériorer. Prenez également quelques photos des emplacements des regards et archivez les.

7- MAIS COMBIEN ÇA COÛTE ?



Réaliser les travaux soi-même reste le plus économique, mais cela nécessitera parfois beaucoup d'énergie et de temps. Il faudra également acheter les matériaux nécessaires.

Quelques prix indicatifs :

- un regard télécom : 30 à 80 €/ unité
- un fourreau : 1 à 2 €/ mètre
- du grillage avertisseur : 1 €/ mètre
- sable : 80 à 100 €/ mètre cube

Si vous souhaitez **confier ces prestations à un tiers**, il est conseillé avant tout de consulter plusieurs entreprises et de demander des devis. Difficile de donner un montant précis tant chaque chantier a ses spécificités mais voici quelques ordres de grandeur :

- tranchée avec 2 fourreaux : 30 à 100 €/ mètre en fonction du revêtement, beaucoup plus si de l'enrobé ou des pavés sont à refaire...
- fourniture et pose d'un regard : 100 à 200 €/ unité
- fourniture et pose d'un poteau 7 ou 8 mètres : 200 à 300 €/ unité